

Montpellier le 30 mars 2026

Marie-Jeanne Verny  
Professeure émérite des Universités  
Présidente du CREO-Lengadòc  
[lengadoc@felco-creo.org](mailto:lengadoc@felco-creo.org)

à Madame Carole Drucker-Godard  
Rectrice de l'Académie de Montpellier

Objet : postes au concours CRPE public langues régionales

Madame la Rectrice,

Le CREO Lengadòc, qui réunit les enseignants d'occitan à l'école publique, attire votre attention sur la diminution considérable du nombre de postes proposé pour le CRPE spécial public occitan dans notre Académie (session 2026), nombre annoncé la veille des épreuves, ce qui déstabilise les candidats.

Alors que **8 postes** étaient proposés pour la session 2024, et **7** pour 2025, **1 seul poste** apparaît en 2026, soit une baisse de 85%. Cela nous paraît en totale contradiction avec la politique revendiquée par notre Académie de développement de l'offre publique d'enseignement de l'occitan.

Cette baisse est d'autant plus incompréhensible, quand dans le même temps, les postes au CRPE classique passent de **274 en 2025 à 371 en 2026** et que **11 postes** sont proposés au CRPE « Calandreta ».

Nous estimons qu'il y a un risque certain que des candidats, initialement inscrits au CRPE public spécial langue régionale, choisissent finalement de se présenter au concours privé ou au CRPE externe public généraliste : autant d'opportunités perdues pour le développement de l'enseignement public de l'occitan entravé, comme le montrent tous les groupes de travail départementaux, par la carence en ressources humaines.

Nous nous permettons de rappeler le contexte de la signature prochaine de la déclinaison académique de la convention cadre État – Région. Un des éléments phare de ces textes est que l'enseignement bilingue public français - occitan sera conforté et, en l'occurrence, que les candidats langue régionale occitan, après 5 années de formation à la Faculté d'Éducation, seront mieux respectés

Sans révision du nombre de postes au concours du CRPE, ce serait, à l'inverse :

- une fragilisation de l'enseignement bilingue à parité horaire public en occitan, de la mise en place des formations LPE parcours occitan et des M2E parcours occitan à la Faculté d'éducation, de la licence d'occitan de l'Université Paul-Valéry... qui seraient impactés

- globalement, une mise en cause du développement de l'enseignement bilingue à parité horaire dans l'enseignement public passant par la création de nouveaux cursus mais aussi par la pérennisation et la sécurisation des cursus bilingues actuels et des projets d'école qui existent actuellement.

- Enfin, comment ne pas être tenté de lire dans la publication d'un unique poste **la chronique d'une mort annoncée du CRPE spécial** au moment même où le concours au niveau L3 devait relancer le recrutement des maîtres ?

Il y aurait là autant d'obstacles à la mise en œuvre académique de la convention cadre État – Région.

C'est pourquoi, Madame la Rectrice, nous en appelons à votre arbitrage. Les propos que vous avez tenus dans les conseils académiques que vous avez présidés nous permettent d'espérer une issue positive à notre demande de mise au concours d'un nombre de postes conforme aux besoins.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

